

## Lettre du Bureau fédéral de la FFPP

Avril 2021

Cher.e.s collègues, cher.e.s adhérent.e.s,

Voilà quelques mois que nous ne vous avons pas écrit. Les déconfinements, reconfinements, couvre-feux... ont eu raison de nos habitudes. Nous vous proposons cette fois-ci une lettre ouverte aux adhérents et sympathisants pour diffusion.

Cela étant, et comme vous l'avez vu, nous avons communiqué et avons œuvré pour la mise en place de notre nouveau site, arrivé pour la nouvelle année.

### Congrès

Parallèlement à l'écriture de cette lettre, nous préparons notre Congrès de juin pour lequel nous vous proposons un nouveau rétro-planning, et à la fois une actualité concernant notre profession qui se montre particulièrement dense. Plusieurs communiqués sont à l'écriture...

### Du côté de la santé, les lignes bougent...

01.14

La mesure 25 du rapport de Denys Robiliard préconise, au sujet des psychologues, d'examiner la possibilité et les modalités d'une prise en charge de leur exercice par l'assurance maladie. Les psychologues, via les organisations professionnelles, sont en accord avec cette préconisation et le souhaitent vivement.

05.17

Un [décret](#) relatif aux expérimentations vise à organiser la prise en charge de la souffrance psychique des jeunes en prenant en charge 12 consultations de psychologues pour les jeunes entre 11 et 21 ans sur des territoires limités.

01.18

La CNAM lance une expérimentation sur 4 départements pour la prise en charge de l'anxiété et la dépression légère à modérée de l'adulte de 18 à 60 ans.

*Alors la FFPP se voulait optimiste, tout en soulignant les écueils majeurs de tels dispositifs, élaborés dans une méconnaissance et une méfiance à l'égard de notre profession ([Communiqué FFPP Janvier 2018](#)). Cette expérimentation, dans le parcours qu'elle propose, n'est pas satisfaisante et la FFPP l'a fait savoir (prescription médicale, montant des consultations et temps accordé à celles-ci). Ces éléments ont été des points importants de débats et de discussion avec le Ministère de la Santé.*

01.20

Agnès Buzyn annonce, lors du Comité Stratégique Psychiatrie et Santé Mentale, la nécessité de travailler sur la prise en charge des consultations de psychologues. La crise sanitaire donnera, paradoxalement, un coup d'accélérateur aux travaux et à l'engagement du Ministère de la Santé. Si la Cnam reste sur ses positions, l'orientation médicale, plus que la prescription, semble plutôt acquise. Les travaux ont été menés avec le SNP, la CNAM, la DGOS, le délégué Ministériel à la Psychiatrie, les représentants des Maisons Pluri-professionnelles de Santé et des Médecins Généralistes en particulier depuis l'automne.

27 .04.21

***Nous proposons à nos adhérents un webinaire pour présenter le dispositif et l'ensemble des mesures (la date pourra être amenée à bouger en fonction des annonces), le 27 avril de 18h30 à 20h30.***

*·C'est toujours dans l'esprit de nos valeurs que la FFPP s'est engagée aux côtés du MESRI pour soutenir les étudiants dans cette période difficile et permettre que ces derniers accèdent à des consultations (3 renouvelable une fois) prises en charge par l'État ([Communiqué](#)). Le montant de 30 € ne correspond évidemment pas aux tarifs pratiqués par la profession, mais les nombreux psychologues de ce dispositif d'urgence et temporaire s'engagent pour accompagner les étudiants, sans reste à charge pour eux. L'attente était importante, nous pourrions mesurer si elle a pu répondre suffisamment aux besoins des étudiants. (Communiqué : [Grande braderie des psychologues](#) ?)*

02.20

[Position de la FFPP](#) suite au rapport IGAS : « [Prise en charge coordonnée des troubles psychiques : état des lieux et conditions d'évolution](#) »

03.21

La [position de la FFPP](#) suite à la publication du [rapport IGAS sur les CMP](#) et du rapport de la Cour des Comptes « [Le parcours dans l'organisation des soins en psychiatrie](#) ».

## Formations

Les formations envisagées pour ce premier semestre ont été en partie assurées, notamment celles évidemment qui se sont déroulées à distance. Pour d'autres, des dates vont prochainement être proposées en présentiel à l'automne.

La FFPP tient à maintenir des formations en présentiel qui permettent des échanges de qualité entre les psychologues et avec le formateur. Nous avons néanmoins entendu la demande des psychologues éloignés de Paris pour qui la modalité à distance leur permet d'accéder plus facilement à certaines formations.

Retrouvez nos formations sur le site de la FFPP. En tant qu'adhérent, vous pouvez bénéficier de tarifs préférentiels



## Notre forum

Le site est tout beau, tout chaud, tout neuf. Vous aurez remarqué qu'il manque notre sacro-saint forum. Sur un registre technique, il était important pour nous de ne pas faire « table rase » des discussions antérieures, de les conserver car elles sont la mémoire vive de la profession, d'un contexte. Cela étant, vous aurez également constaté que le forum n'est plus modéré, entretenant parfois la confusion entre la ligne politique de la FFPP et le discours des membres, et surtout, nous avons à cœur de laisser la parole à toutes et tous sans pour autant que les débats sur les appartenances théoriques ne « déraillent » en oubliant la courtoisie et le respect de mise dans une discussion entre...psychologues !

Nous faisons donc appel à nos adhérents pour créer une petite équipe de modérateurs. Nous allons prochainement élaborer une charte qui régule les interactions entre les plus de 44 000 membres du forum, qui devra être lue et signée par chacun. Nous comptons néanmoins sur l'autorégulation, la conscience professionnelle et la déontologie de chacun pour faire vivre le forum, autrement ! (il ne se substitue pas à un espace de supervision, et n'a pas vocation à être un espace de règlement de comptes)

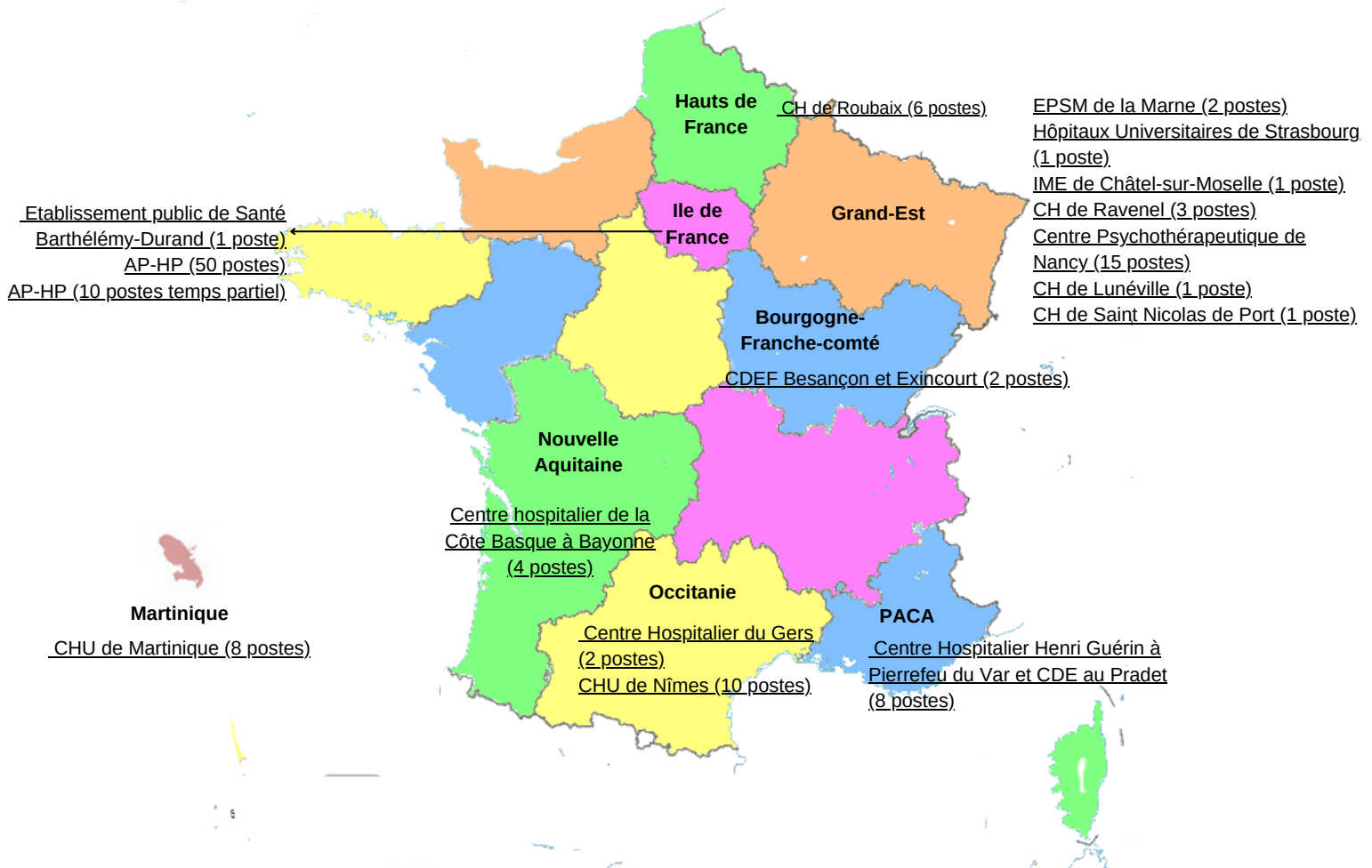
Merci d'avance ! Nous serons ravis de vous accueillir bientôt sur le forum !

## Du côté de la formation initiale et du dossier allongement des études

La situation est paradoxale. Le MESRI a montré son intérêt mais il traine pour concrétiser la lettre de mission destinée à réellement ouvrir les négociations. La dynamique des représentants du groupe de travail (FFPP AEPU SNP SFP COFRADEC FENEPSY CNU16 Com des diplômés étrangers) a cependant relancé le travail en son sein et une nouvelle sollicitation d'appui de la Conférence des Présidents d'Université est en route.

## Les concours de psychologues

Un certain nombre de concours sur titres de la FPH sont actuellement ouverts, dont celui, tant attendu, de l'AP-HP. Vous les trouverez ci-dessous classés par régions avec les liens pour vous y inscrire :



Les épreuves écrites d'admissibilité du concours de psychologue de la PJJ ont eu lieu le 11 mars 2021, les épreuves orales d'admission se tiendront à partir du 14 juin 2021.



## Déontologie

La FFPP a participé aux travaux d'actualisation du Code depuis Avril 2018 au sein du CEREDPSY (Construire Ensemble pour la Réglementation de la Déontologie). La première étape, celle de l'actualisation du code, touche à sa fin. Le nouveau Code sera présenté aux psychologues le 5 juin à Paris et devrait être retransmis en direct par visioconférence. Des travaux préparatoires ont été menés pour connaître l'utilisation actuelle du Code par les juges, ainsi que les possibilités de réglementations qui s'offrent aux psychologues, hors la mise en place d'un ordre. C'est sur ce dernier point que les travaux du CEREDPSY pourront être poursuivis dans le second semestre 2021. (Présentation des [groupes de travail](#))



**Signature du nouveau Code par les organisations !**

## Autisme

Nous vous avons informé régulièrement de notre participation aux travaux du Conseil National Autisme et des difficultés que nous y rencontrons ([Communiqué Plan Autisme](#)).

- Le [décret de décembre 2018](#) préconisait la prise en charge « d'une part une évaluation qualitative et quantitative des compétences développementales de l'enfant et, si nécessaire, des tests neuropsychologiques complémentaires ciblant des secteurs spécifiques du développement cognitif et socio-communicationnel, d'autre part, pour les psychologues qui détiennent une expertise spécifique définie par arrêté des ministres chargés de la santé et de la sécurité sociale, des interventions précoces en lien avec l'ensemble des évaluations fonctionnelles disponibles. »
- [L'arrêté d'avril 2019](#) précisait, dans ses annexes, notamment la contractualisation des professionnels avec les plateformes et la rémunération des prestations : 120 € pour une évaluation qualitative et quantitative des compétences développementales de l'enfant par un psychologue ; 300 € pour une évaluation qualitative et quantitative des compétences développementales de l'enfant par un psychologue incluant des tests neuropsychologiques complémentaires ciblant des secteurs spécifiques du développement cognitif et socio-communicationnel.
- [L'arrêté du 10 mars 2021](#) vient préciser l'expertise spécifique des psychologues. Elle s'inscrit dans la lignée des travaux très orientés vers le neuro-développement ne laissant aucune place à des courants autres que ceux exigés par les organisations de famille et soutenus par la direction du Conseil National Autisme.

L'ensemble de ces textes concernent le bilan et la prise en charge précoce (0-7 ans). Un [dernier texte](#) prévoit l'élargissement de la mesure aux 7-12 ans.

- Par ailleurs, la FFPP a contribué à l'élaboration de plusieurs modules de formation TSA-TND destinés aux professionnels de santé dans le cadre de l'université numérique en santé et sport. Ce travail a été conduit à partir des commissions Jeune enfance et Éducation .

## Commission Jeune enfance

- Elle a représenté la FFPP à l'Assemblée générale du CEPE (Construire Ensemble la Politique de l'Enfance) qui siège au Haut Conseil national de la Famille, l'Enfance et l'Âge (HCFEA). La FFPP va contribuer, par la rédaction d'un chapitre, à une publication-livret "Exigeants pour la cause des enfants" (printemps 2021). Ce document s'articule à l'organisation à l'automne d'une Marche pour la cause des enfants, à quelques mois des élections présidentielles.
- Très récemment, une contribution de la FFPP a été envoyée à la HAS (Haute Autorité de Santé) et au Défenseur des Droits de l'Enfant, dans le cadre du rapport sur la Santé mentale des enfants et des adolescents (prévu en novembre 2021).

## Commission Éducation

Le travail de la commission a essentiellement été conduit durant ces derniers mois autour du travail réalisé au sein du G10. Trois axes particuliers de travail :

- la publication d'un communiqué interorganisationnel : « Les psychologues de l'Éducation nationale ne sont pas des agents auxiliaires de la santé scolaire : Pour un service public de psychologie de l'Éducation nationale » à la suite d'un rapport publié par la compte « Les médecins et les personnels de santé scolaire » (2020) ;
- un travail de préparation en vue d'une audience avec la DGRH du MEN le 18 11 2020 ;
- un travail collectif sur l'identification des tâches des psy de l'en pour clarifier les notions de chaîne hiérarchique et fonctionnelle dans le cadre d'un cadre plus général de réflexion sur un service de psychologie au sein de l'Éducation nationale.

## Colloque Cyberpsychologie

Il s'est déroulé en deux journées les 9 janvier et 13 mars derniers en distanciel et a réuni environ 180 participants ; les vidéos de ces journées seront prochainement mises à disposition des adhérents et des participants inscrits et invités. Par ailleurs, un ouvrage collectif est en préparation reprenant une grande partie des communications en vue de publication fin 2021.

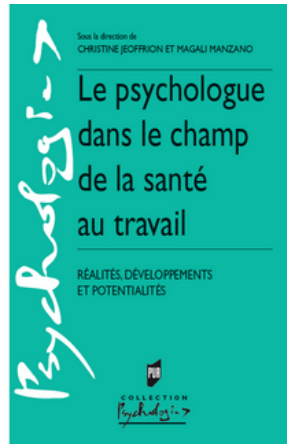




# CNFPS (Comité national français de psychologie scientifique)

La FFPP a participé à l'assemblée générale du CNFPS et participe à des groupes de travail internes à l'association en vue de favoriser les collaborations interorganisationnelles au plan de la recherche.

## Santé au travail



Un livre à (re)commander, de nos collègues dans le champ du travail et des organisations !

## Du côté des adhérents...

Nous souhaitons profiter de cette lettre du Bureau fédéral pour remercier et accueillir nos nouveaux adhérents ! Effectivement, adhérer à la Fédération permet de la soutenir en partageant ses valeurs.

En tant qu'adhérent, vous pouvez bénéficier du référencement dans notre annuaire sur notre nouveau site.

Notre prochain Congrès a lieu le 12 juin 2021 et chaque adhérent, via les coordinations régionales, peut interroger les lignes politiques de la FFPP pour le mandat à venir et proposer des motions.